

compte, c'est-à-dire ce qu'il a fourni. Il se trouve au côté droit du G-LIVRE.

**Créditer.**—C'est porter au côté droit d'un compte du GRAND-LIVRE tout ce qu'il a fourni.

## D

**Débit.**—Ce mot exprime ce dont on est débiteur dans un compte courant. Dans le Grand Livre, le compte du débit est à la page, gauche et renferme tous les articles fournis ou les sommes payées à quelqu'un.

**Débiteur.**—On donne ce nom à toute personne qui a reçu, et même aux effets reçus, qui, dans la Tenue des livres à partie double, sont employés comme comptes généraux.

**Dettes.**—Tout engagement d'un débiteur à l'égard d'un créancier. Les dettes passives d'un marchand sont celles qu'il doit, et ses dettes actives, celles qui lui sont dues.

**Dito.**—Expression italienne employée pour signifier que la marchandise dont on parle est de même espèce que celle dont on vient de parler.

**Dividende.**—C'est la part de bénéfice qui revient à chaque actionnaire en proportion de sa mise de fonds.

**Doit.**—Ce mot placé devant un compte signifie que ce compte a reçu, c'est-à-dire qu'il est débiteur.

**Douane.**—Administration chargée de percevoir les droits imposés, à la frontière, sur l'entrée et la sortie des marchandises, et de veiller à ce que les importations et les exportations prohibées n'aient pas lieu.

**Droits.**—On nomme ainsi certaines taxes imposées sur diverses espèces de marchandises, soit à l'entrée ou à la sortie des frontières.

## E

**Echéance.**—Epoque précise du paiement d'un billet, d'une lettre de change et de toute autre obligation. La loi accorde pour les billets à ordre 3 jours de grâce, c'est-à-dire que le paiement n'en peut être exigé que le 3e jour après leur véritable échéance.

**Effets.**—On appelle ainsi dans le commerce toutes valeurs susceptibles

d'être mises en circulation dans le commerce : tels sont les *billets à ordre*, les lettres de change, &c.

**Effets à payer.**—Ceux dont on doit payer le montant, et qu'on appelle *billets payables*.

**Effets à recevoir.**—Ceux dont on doit recevoir le montant, et qu'on appelle *billets recevables*.

**Endossement.**—Ordre écrit ordinairement au dos d'une lettre de change ou d'un billet, pour en donner à quelqu'un la propriété ou le pouvoir d'en toucher le montant. La signature de l'endosseur suffit seule pour rendre cet ordre régulier, sans qu'il soit même nécessaire de le dater.

**Escompte.**—Opération qui consiste à faire l'avance de la valeur d'un billet qui n'est pas encore arrivé à son échéance, à la condition d'une retenue. Cette retenue est elle-même appelée *escompte*, et représente l'intérêt dû pour la somme payée par avance.

**Escompter.**—Payer à quelqu'un le montant d'un billet avant son échéance, moyennant un escompte.

## F

**Facture.**—C'est le compte détaillé qu'un marchand donne de la marchandise qu'il a livrée ou expédiée.

**Faillite.**—C'est l'état d'un marchand qui se trouve dans l'impossibilité de payer ses créanciers. Mais la faillite proprement dite est celle que fait forcément un marchand à la suite de grandes pertes ou de quelque accident malheureux, et qui peut être considérée comme excusable.

**Folio.**—C'est ainsi qu'on appelle le numéro de chaque page d'un livre. En Tenue de livres, on donne particulièrement ce nom aux deux pages en regard dont se compose chaque compte du Grand-Livre.

**Fonds.**—Par *fonds de commerce*, on peut entendre non-seulement les marchandises d'un négociant, mais encore l'achalandage, la clientèle, le droit au bail d'un magasin.

**Fret.**—Somme payée pour le transport des marchandises à bord des navires, des bateaux ou des chemins de fer.